

Département du CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Syndicat des Eaux de la Haute-Artense
15270CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du lundi 27 avril 2026

Date de la convocation: 22/04/2026

**Membres en
exercice : 8**

*vingt-sept avril deux mille vingt-six à 17 heures 00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

Présents : 6

Votants: 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques
VIALLEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Olivier MOREAU,
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Représentés: Monsieur Jacques BONHOMME représenté par
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Excusés: Monsieur Serge TRAINS

Absents:

secretaire de séance : Monsieur Olivier MOREAU

Objet: Constitution de la commission d'appel d'offres - DE_2026_022

Monsieur le Président informe l'Assemblée que suite à l'élection du nouveau bureau du Comité Syndical il y a lieu de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Le Comité Syndical procède à l'élection.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Président : Bernard LACOUR

- Membres titulaires : Jean-Pierre BIGAND, Sylvain MARIE, Laurent MARTIN

- Membres suppléants : Jacques BONHOMME, Olivier MOREAU,
Jean-Jacques VIALLEIX

En conséquence, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

- Président : Bernard LACOUR

- Membres titulaires : Jean-Pierre BIGAND, Sylvain MARIE, Laurent MARTIN

- Membres suppléants : Jacques BONHOMME, Olivier MOREAU,
Jean-Jacques VIALLEIX

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Olivier MOREAU.



Le Président,
Bernard LACOUR.



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
015-251500542-DE_2026_022-DE
A G E D I

Département du CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Syndicat des Eaux de la Haute-Artense
15270CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du lundi 27 avril 2026

Date de la convocation: 22/04/2026

**Membres en
exercice : 8**

vingt-sept avril deux mille vingt-six à 17 heures 00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,

Présents : 6

Votants: 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques
VIALLEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Olivier MOREAU,
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Représentés: Monsieur Jacques BONHOMME représenté par
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Excusés: Monsieur Serge TRAINS

Absents:

secrétaire de séance : Monsieur Olivier MOREAU

Objet: Election du Délégué CNAS - DE_2026_023

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'il convient de désigner un
délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités
locales).

Considérant que cette désignation doit intervenir par voix de vote à bulletin
secret au sein de l'Assemblée, le Comité Syndical procède à l'élection.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

- M. Jean-Jacques VIALLEIX a obtenu 7 voix

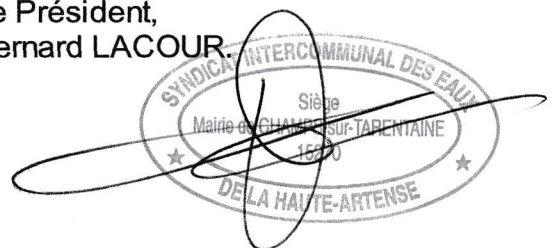
En conséquence, le délégué au CNAS est :

- M. Jean-Jacques VIALLEIX

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Olivier MOREAU.

Le Président,
Bernard LACOUR.



Département du CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Syndicat des Eaux de la Haute-Artense
15270CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du lundi 27 avril 2026

Date de la convocation: 22/04/2026

**Membres en
exercice : 8**

*vingt-sept avril deux mille vingt-six à 17 heures 00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

Présents : 6

Votants: 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques
VIALLEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Olivier MOREAU,
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Représentés: Monsieur Jacques BONHOMME représenté par
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Excusés: Monsieur Serge TRAINS

Absents:

secrétaire de séance : Monsieur Olivier MOREAU

Objet: Délégations consenties par le Comité Syndical au Président - DE_2026_024

Monsieur le Président explique à l'Assemblée les dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que "le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble" peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

1. du vote du budget, de l'installation et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2. de l'approbation du Compte Financier Unique ;

3. des dispositions budgétaires prises après mise en demeure de la chambre régionale des comptes intervenue en application de l'article L.1612-15 du code général des collectivités territoriales ;

4. des décisions statutaires (modification des conditions de composition ou de fonctionnement, durée de l'EPCI) ;

5. de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6. de la délégation de la gestion d'un service public ;

7. des dispositions portant orientation en matière d'aménagement communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Afin de faciliter le fonctionnement du Syndicat des Eaux, propose d'utiliser cette faculté prévue par le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'il revient au Comité Syndical de définir l'étendue des délégations consenties,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de déléguer à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs suivants :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget; et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que les décisions nécessaires pour réaliser tout placement de fonds (par dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'État), et la passation à cet effet des actes nécessaires, dans les limites fixées par le Comité Syndical de 60 000 €.

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes ;

- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 60 000 € par année civile autorisé par le Comité Syndical.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président doit rendre compte, à chacune des réunions, des décisions prises dans le cadre des délégations ainsi consenties.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Bernard LACOUR.

Le secrétaire de séance,
Olivier MOREAU.



Département du CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Syndicat des Eaux de la Haute-Artense
15270CHAMPS-SUR-TARENTE-MARCHAL

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du lundi 27 avril 2026

Date de la convocation: 22/04/2026

**Membres en
exercice : 8**

*vingt-sept avril deux mille vingt-six à 17 heures 00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

Présents : 6
Votants: 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques
VIALLEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Olivier MOREAU,
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jean-Pierre BIGAND
Représentés: Monsieur Jacques BONHOMME représenté par
Monsieur Jean-Pierre BIGAND
Excusés: Monsieur Serge TRAINS
Absents:

secrétaire de séance : Monsieur Olivier MOREAU

Objet: Désignation d'un représentant à l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoire" . - DE_2026_025

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Syndicat des Eaux de la Haute-Artense est adhérent de l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoires" chargée d'apporter une assistance aux collectivités territoriales qui le demandent.

Suite à l'élection du nouveau bureau du Comité Syndical il convient de désigner un représentant du Syndicat des Eaux de la Haute-Artense pour siéger aux instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoires".

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **RENOUVELLE** son adhésion à l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoires".

- **DESIGNE** M. Laurent MARTIN pour représenter le Syndicat des Eaux de la Haute-Artense aux instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoires".

- **CHARGE** Monsieur le Président de toutes les démarches nécessaires au

renouvellement de l'adhésion du Syndicat des Eaux de la Haute-Artense à l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoires".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président,
Bernard LACOUR.

Le secrétaire de séance,
Olivier MOREAU.



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
015-251500542-DE_2026_025-DE
A G E D I

Département du CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Syndicat des Eaux de la Haute-Artense
15270CHAMPS-SUR-TARENTAINE-MARCHAL

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du lundi 27 avril 2026

Date de la convocation: 22/04/2026

**Membres en
exercice : 8**

*vingt-sept avril deux mille vingt-six à 17 heures 00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

**Présents : 6
Votants: 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0**

Présents : Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques
VIALLEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Olivier MOREAU,
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Représentés: Monsieur Jacques BONHOMME représenté par
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Excusés: Monsieur Serge TRAINS

Absents:

secrétaire de séance : Monsieur Olivier MOREAU

Objet: Désignation de représentants à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI. - DE_2026_026

Le Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Haute-Artense, dûment
convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Président.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article
L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives
à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit
désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée
Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Comité Syndical il convient de
procéder à la désignation des représentants du Syndicat des Eaux de la Haute-Artense au
sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion du Syndicat des Eaux
de la Haute-Artense au Syndicat Mixte AGEDI, le Comité Syndical doit désigner un
représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre au Syndicat des Eaux

de la Haute-Artense de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte AGEDI et aux débats portant sur les orientations de ce même syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **DÉSIGNE** en qualité de **représentant titulaire** : M. Serge TRAINS, membre du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Haute-Artense ;
- **DÉSIGNE** en qualité de **représentant suppléant** : M. Sylvain MARIE, membre du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de la Haute-Artense ;
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Bernard LACOUR.

Le secrétaire de séance,
Olivier MOREAU.



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
015-251500542-DE_2026_026-DE
A G E D I

Département du CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Syndicat des Eaux de la Haute-Artense
15270CHAMPS-SUR-TARENTEINE-MARCHAL

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du lundi 27 avril 2026

Date de la convocation: 22/04/2026

**Membres en
exercice : 8**

*vingt-sept avril deux mille vingt-six à 17 heures 00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

Présents : 6

Votants: 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques
VIALLEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Olivier MOREAU,
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Représentés: Monsieur Jacques BONHOMME représenté par
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Excusés: Monsieur Serge TRAINS

Absents:

secrétaire de séance : Monsieur Olivier MOREAU

**Objet: Désignation d'un représentant au Conseil d'exploitation de
la Régie Intercommunale de l'Assainissement de Sumène Artense
Communauté - DE_2026_027**

Monsieur le Président explique à l'Assemblée que suite à l'élection du nouveau bureau du Comité Syndical il y a lieu de procéder à la désignation d'un représentant du Comité Syndical au Conseil d'Exploitation de la Régie Intercommunale de l'Assainissement de Sumène Artense Communauté pour le collège des professions et activités intéressées par l'assainissement.

Il rappelle que ce représentant ne doit pas être élu de l'exécutif de Sumène Artense Communauté.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, :

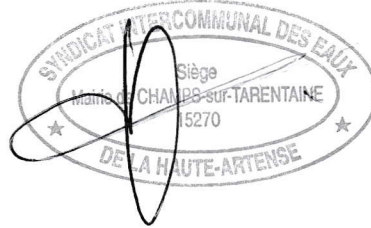
- **DÉSIGNE** M. Sylvain MARIE, Membre du Comité Syndical ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au conseil

d'exploitation de la Régie Intercommunale de l'Assainissement de Sumène Artense Communauté.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Bernard LACOUR

Le secrétaire de séance,
Olivier MOREAU.



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026
Date de reception de l'AR: 30/04/2026
015-251500542-DE_2026_027-DE
A G E D I

Département du CANTAL
Arrondissement : Mauriac
Syndicat des Eaux de la Haute-Artense
15270CHAMPS-SUR-TARENTE-MARCHAL

Syndicat des Eaux de la Haute-Artense

Séance du lundi 27 avril 2026

Date de la convocation: 22/04/2026

**Membres en
exercice : 8**

*vingt-sept avril deux mille vingt-six à 17 heures 00 l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard LACOUR,*

Présents : 6

Votants: 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur Bernard LACOUR, Monsieur Jean-Jacques
VIALLEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur Olivier MOREAU,
Monsieur Sylvain MARIE, Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Représentés: Monsieur Jacques BONHOMME représenté par
Monsieur Jean-Pierre BIGAND

Excusés: Monsieur Serge TRAINS

Absents:

secrétaire de séance : Monsieur Olivier MOREAU

Objet: Délibération sur le budget primitif - SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE ARTENSE 2026 - DE_2026_028

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 du
SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE ARTENSE,

LE COMITÉ SYNDICAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

- ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du SYNDICAT DES EAUX DE LA HAUTE ARTENSE pour l'année 2026
présenté par son Président,

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-251500542-DE_2026_028-DE
A G E D I

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 2 059 715,85

En dépenses à la somme de : 2 059 715,85

- ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION D'EXPLOITATION : DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	200 950
012	Charges de personnel, frais assimilés	196 300
014	Atténuations de produits	55 000
023	Virement à la section d'investissement	244 729,09
042	Section à section	108 269,3
65	Autres charges de gestion courante	10 200
66	Charges financières	1 500
67	Charges spécifiques	8 000
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	3 500
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		828 448,39

SECTION D'EXPLOITATION : RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	305 342,39
013	Atténuations de charges	5 000
042	Section à section	8 506

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026

Date de reception de l'AR: 04/05/2026

015-251500542-DE_2026_028-DE

A G E D I

70	Ventes produits fabriqués, prestations	506 000
74	Subventions d'exploitation	600
75	Autres produits de gestion courante	3 000
76	Produits financiers	0
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		828 448,39

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	8 506
041	Opérations patrimoniales	25 269,07
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000
20	Immobilisations incorporelles	222 000
21	Immobilisations corporelles	75 492,39
23	Immobilisations en cours	893 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 231 267,46

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	183 606,61
021	Virement de la section d'exploitation	244 729,09
040	Section à section	108 269,3
041	Opérations patrimoniales	25 269,07
10	Dotations, fonds divers et réserves	118 186,39

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-251500542-DE_2026_028-DE
A G E D I

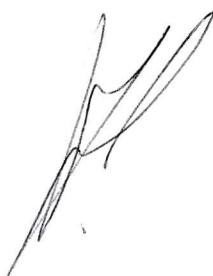
13	Subventions d'investissement	211 207
16	Emprunts et dettes assimilées	340 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 231 267,46

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Bernard LACOUR.

Le secrétaire de séance,
Olivier MOREAU.




Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-251500542-DE_2026_028-DE
A G E D I